

OUVERTURE À LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA RÉVISION DE LA CST-RT-030

Paris, le 3 avril 2023 – La recommandation CST-RT-030 vise à décrire la stratégie, les pratiques professionnelles et les outils propres à la sauvegarde et la sécurisation des données de productions audiovisuelles en cours de tournage et de postproduction.

Le respect des bonnes pratiques décrites dans cette recommandation vise à minimiser les risques de pertes de données ainsi qu'à obtenir un meilleur contrôle des coûts de production.

Les stratégies de sécurisation et de sauvegarde à court terme ainsi que les pratiques vertueuses décrites dans cette recommandation s'appliquent aussi bien pour les longs métrages, les productions audiovisuelles, que les courts métrages.

La recommandation CST-RT-030 a été initialement publiée en 2014. Un groupe de travail issu du Département Image de la CST a initié la révision de ce texte qui est désormais ouvert à la consultation publique. Toutes les remarques sur la rédaction de ce texte doivent être postées avant le 2 juin 2023 sur le site Internet de la CST à la page [cst.fr/consultation-rt-030](https://www.cst.fr/consultation-rt-030).

Votre Contact

Sébastien Lefebvre – Responsable de la communication
07 48 12 97 82 – slefebvre@cst.fr

À propos de la CST : La Commission supérieure technique de l'image et du son (CST) est la première association de techniciens du cinéma et de l'audiovisuel française. Née en 1944, elle promeut la qualité du geste du technicien et la qualité de la restitution de l'œuvre pour le spectateur. [cst.fr](https://www.cst.fr)